

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
36 f. 18 f. 9 f.

HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
40 f. 20 f. 10 f.

Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 10 novembre 1848.

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT.

ÉTAT DE L'OPINION.

(2^e Lettre.)

Si la raison et la justice étaient les seuls mobiles des déterminations humaines, il serait plus facile de se rendre compte de la formation des partis et de les amener à composition. Mais, par malheur, il n'en est rien. Les meneurs obéissent le plus souvent à des calculs dont eux seuls connaissent le secret. Le but qu'ils indiquent n'est presque jamais celui qu'ils veulent réellement atteindre. Ils s'adressent bien plus aux passions qu'à la conscience. Il en résulte que l'immense majorité des citoyens, de ceux dont les intérêts sérieux se trouvent compromis par les oscillations déréglées que ces manœuvres occasionnent, semblable aux pièces d'un échiquier, sert tour à tour aux combinaisons des grands joueurs politiques. Il en résulte surtout des difficultés sans nombre pour constituer le grand parti de la vérité, le seul peut-être qui, dans les époques de reconstitution politique ou sociale, se trouve abandonné par les hommes remuants et actifs.

Quand il s'agit de renverser, les sentiments, les intérêts froissés, naturellement coalisés, s'organisent d'eux-mêmes pour l'attaque. Quelles que soient les espérances secrètes des assaillants, leur tactique est la même; ils n'ont qu'un seul mot d'ordre. Mais, unis avant la victoire, les partis se divisent immédiatement après; chacun d'eux suit une direction qui lui est propre, agit dans un intérêt particulier, et tend à devenir le pivot, le centre d'une activité nouvelle.

Les vues personnelles des uns, les rancunes des autres se mettant bientôt de la partie, les têtes se montent, les imaginations s'échauffent; et, dans cette agitation entretenue par tant d'éléments divers, comment le simple bon sens, l'esprit de droiture parviendraient-ils à se faire entendre et à rallier les citoyens? Ce n'est qu'après avoir éprouvé bien des mécomptes, subi bien de déceptions, que la foule s'aperçoit qu'elle a été mystifiée. En tout temps il y a une vérité pratique à laquelle l'immense majorité, qui a tout à perdre et rien à gagner au service des ambitions personnelles, devrait venir d'elle-même, et il arrive précisément qu'elle s'obstine à lui tourner le dos. Telle est l'histoire de notre époque.

Après la révolution de Février, la République fut saluée par une adhésion unanime; pas une voix ne s'éleva pour protester. La confiance et la peur produisirent le même effet. On sentait que le mouvement considérable qui venait de s'accomplir avait sa cause ailleurs que dans les circonstances qui en avaient été l'occasion. Personne ne fut assez aveugle ou assez fou pour tenter de s'y opposer. On comprit qu'une résistance inopportune provoquerait un nouvel élan populaire dont les conséquences seraient incalculables. On se soumit avec plus de bonne grâce que de franchise; on fit contre mauvaise fortune bon cœur, mais sans renoncer toutefois au bénéfice des éventualités.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir dès lors, la stagnation des affaires, la chute de maisons puissantes dont la révolution tarissait les ressources artificielles, le dénuement où les classes laborieuses se trouvaient plongées, suscitèrent au gouvernement nouveau des embarras dont la complication exigeait des résolutions promptes et énergiques. Dans la crainte de froisser des intérêts, de blesser des susceptibilités, il hésita, et, ce qui était inévitable, commit de graves fautes. Sa marche débonnaire

et indécise donna à ses ennemis le temps de se reconnaître et de reprendre courage, et, déjà bien avant les élections, ils avaient conçu le plan qu'ils ont suivi depuis avec une persévérance et une habileté quine se sont pas démenties. C'est ainsi qu'au moment où la France, sous une direction vigoureuse obéissant à l'impulsion d'une révolution magnanime, devait voir se former un grand parti national au sein duquel les hommes honnêtes de toutes les opinions, cédant à la nécessité, seraient venus, par une renonciation sincère à toute prétention surannée, sceller leur patriotique union, la division renaissait plus profonde et plus envenimée que jamais.

Aujourd'hui, trois grands partis sont en présence : les royalistes, les socialistes et les républicains.

Est-ce à dire cependant que la royauté puisse raisonnablement espérer se relever de deux chutes honteuses? Est-ce qu'un grand nombre de citoyens conserverait au fond du cœur ce dévouement religieux, cette fidélité inébranlable qu'inspiraient autrefois les maisons royales? Non, dans la France bourgeoise et égoïste, il ne reste plus vestige des folies chevaleresques de nos pères; c'est à peine si dans quelques familles vivent encore ces traditions antiques, cette foi inébranlable qu'on a appelée la religion des souvenirs. Ce fanatisme est devenu aussi rare que les noms illustres auxquels les préjugés de la naissance en faisaient pour ainsi dire une obligation. Ce qui en reste, attentif au bonheur de la patrie, instruit par l'expérience des maux de la guerre civile, aime mieux imposer silence à ses affections que de donner lieu à de nouveaux déchirements.

Les royalistes d'aujourd'hui n'ont donc pour eux rien de ce qui pouvait rendre respectables les royalistes d'autrefois. Ce ne sont plus des convictions qu'ils défendent, ce sont des intérêts. Ceux qui prennent aujourd'hui ce nom ne regrettent pas l'institution, mais les abus dont ils vivaient; ce sont les pensionnaires réformés de tous les régimes, les munitionnaires de l'Empire, les mendiants de la Restauration, les agitateurs du juste-milieu, tout ce qui se nourrissait dans les salons ou dans les antichambres des cours, et avait pris l'habitude de manger, aux dépens du peuple, au râtelier des budgets constitutionnels et autres.

Il n'y a donc plus dans l'arène politique, sous la bannière royale, que des écroussons de contrebande et des chevaliers... d'expédients. La véritable noblesse, celle qui se respecte, ne s'élève pas pour une curée; elle acceptera loyalement la légitimité du peuple; elle ne voudrait pas couvrir de sa responsabilité la guerre ignoble qu'on fait en son nom à la République. Ceux qui spéculent sur les suggestions de la misère et de la faim pour pousser à la violence, qui attaquent par le mensonge et les calomnies des réputations intactes, des services rendus, qui soudoient l'émeute et la presse infâme, ceux-là sont les héros d'une lutte que désavouent les gens de cœur. Ils font de la chouannerie avec des armes de laquais.

Quant au socialisme, il est impossible de le définir. Est-ce un parti politique, une simple tendance des idées? Jusqu'à présent il s'est produit sous tant de formes diverses, avec des propositions si opposées, qu'il serait très embarrassant de faire connaître quel est son but et quels sont ses moyens. Divisé en quatre écoles principales, qui elles-mêmes se subdivisent à l'infini, il n'a pas d'unité de croyances, et ce n'est qu'à l'aide d'une formule vague et obscure, laissant le champ libre à toutes les interprétations, qu'on est parvenu à rallier ses diverses sectes dans une coalition plus forte en apparence qu'en réalité. Chacun des chefs n'admet aucune composition avec ses principes, aucune modification à ses théories, et se montre plus sévère

pour ses amis que pour ses adversaires. Comment un seul corps suffirait-il à tant de têtes? Sans unité dans les doctrines et la direction, il ne peut encore constituer un véritable parti. Aussi, comme nous l'avons vu dans les élections, on ne peut compter sur son appui. Véritable protége, il échappe à toutes les combinaisons; on ne sait ni ce qu'il est, ni où il va; il apparaît tantôt sous une forme, tantôt sous une autre. Avec la prétention de servir à l'amélioration des classes souffrantes, il a eu pour résultat jusqu'à présent, soit de compromettre la République, soit de faire ajourner l'adoption des mesures un peu larges, un peu populaires. Aussitôt qu'entraînée par l'esprit de justice et la bonne volonté dont elle ne peut se départir, la République se montre sur le point de réaliser un progrès, le socialisme prend à tâche de se montrer assez à temps pour effrayer les consciences timides et donner aux ennemis du peuple un prétexte pour s'opposer à son accomplissement. Certes, je veux croire aux bonnes intentions qui président à cette manœuvre, mais il est impossible de n'en pas signaler le danger. Je dis que pour un gouvernement démocratique un parti qui prétendrait se tenir en dehors des décisions de l'opinion publique et qui refuserait de se traduire en propositions précises, intelligibles et pratiques, susceptibles d'être acceptées par la majorité des citoyens, serait indigne de l'attention des hommes sérieux et honnêtes. Tant que le socialisme ne se sera pas dépouillé de l'enveloppe mystérieuse dont s'obstinent à l'envelopper ses principaux coryphées, il n'aura sur le pays d'autre influence que de favoriser la propagation de regrettables erreurs et de répandre l'inquiétude.

Les républicains sont ceux qui reconnaissent le suffrage universel direct et permanent comme la seule origine légitime et raisonnable de l'autorité et de la loi; qui croient fermement que l'institution démocratique est la seule garantie d'ordre et de progrès, parce qu'elle seule peut constamment, par sa nature même, conserver entre les législateurs et la nation tout entière des relations tellement intimes que la loi reste toujours en harmonie avec les besoins et les sentiments du plus grand nombre. Disposés à se soumettre à ce gouvernement, à l'accepter sans restrictions, ils ne comprennent les modifications sociales qu'avec lui et par lui. Ils ne pensent pas qu'en dehors il puisse y avoir autre chose qu'oppression et injustice. Ils veulent la liberté, le progrès et l'ordre sincèrement et sans arrière-pensée. Ils voient avec dédain toutes les intrigues égoïstes et les ambitions personnelles... C'est pour cela sans doute qu'ils sont si lâchement calomniés.

C. BERTHOLON,
Représentant du peuple.

Le gouvernement a eu une heureuse inspiration en proposant à l'Assemblée Nationale de faire de la promulgation de la Constitution une solennité patriotique à la célébration de laquelle l'universalité des citoyens français devait être conviée; il importe qu'un cérémonial extérieur à la fois simple et grandiose grave dans l'esprit du peuple le souvenir de tous les grands événements qui marquent dans son histoire, et celui de la promulgation de notre Constitution républicaine est, certes, un des plus mémorables de nos annales politiques.

A Paris comme dans toute la France, les gardes nationales, l'armée, les populations tout entières sont convoquées pour ajouter par leur concours à la grandeur de la fête. La charité publique s'associera à cet acte solennel par lequel la nation doit inaugurer une nouvelle ère de prospérité, le règne de la justice et de la raison, sur les ruines d'une monarchie

FEUILLETON DU CENSEUR. — 11 NOVEMBRE 1848.

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur des 27, 28, 30 octobre, 1^{er}, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 novembre.)

Les francs-juges n'avaient pas oublié l'outrage fait à leur saint caractère. Après avoir laissé sommeiller leur vengeance, ils en donnaient en ce moment un avis dont il y avait tout à redouter.

Pendant quelques minutes Lénore contempla l'étendue de son malheur dans l'impression profonde qu'il causait. Elle essaya de parler. Sa voix, d'abord tremblante, soulevait les larmes enfermées dans son sein et n'exhalait que des mots entrecoupés. Mais elle se raffermait bientôt et rappela le courage autour d'elle.

— Mon Dieu ! dit-elle, pourquoi cette alarme que je vois répandue ici pour un arrêt qui, grâce au ciel, ne frappe que moi ?... J'étais bien heureuse et bien digne d'envie auprès de notre douce souveraine. Tout est changé en une minute... Il n'y a pour moi maintenant que la persécution, la mort... Mais je suis si peu de chose au monde !

— Il faut fuir ! s'écria l'impératrice.
On fit signe de toute part que c'était impossible.

Lénore leva son beau visage vers le ciel.
— Que Dieu me pardonne, dit-elle, un orgueil qui ne convient pas à une femme ! mais quand même la fuite pourrait assurer mon salut, je ne voudrais jamais descendre à me cacher comme une coupable.

— Malheureuse enfant, que feras-tu ? dit Sophie de Bavière.

— Je me présenterai devant les francs-juges, répondit Lénore. Monseigneur, ajouta-t-elle en se tournant vers Wenceslas, toutes les formalités de la justice doivent être connues de vous ; dites-moi dans

quel lieu siège le tribunal secret.

— Partout et nulle part. L'accusé doit se trouver seul, à minuit, dans le carrefour des rues où la croisée des chemins ; il voit alors venir à lui un homme couvert d'un masque noir, qui le conduit, les yeux bandés, dans l'enceinte où siège le tribunal.

— Il suffit, dit Lénore; d'ici à huit jours je comparaitrai.

— Et que diras-tu pour ta défense ? demanda Sophie en la regardant avec des yeux pleins de larmes.

— Moi, accusée d'avoir élevé la voix contre les francs-juges, et citée à paraître devant eux, je leur dirai qu'ils ne peuvent connaître d'une cause dans laquelle ils se croient la partie offensée. Je leur dirai qu'en toute circonstance la justice doit se rendre à la face du ciel ; que, lorsqu'elle se cache dans l'ombre, ce n'est plus qu'un complot de haine et de vengeance; qu'alors l'accomplissement de ses décrets n'est plus une exécution légale, mais un meurtre, et que ceux qui reposent dans la tombe ensanglantée ont le droit de les maudire pendant l'éternité... Voilà ce que je dirai pour ma défense !...

Lénore était si belle en prononçant ces paroles de sainte colère, sa voix fraîche et suave de jeune fille contrastait tellement avec la fierté de ses paroles, il y avait dans toute sa personne un ensemble si frappant de faiblesse touchante et d'audace, que tout le monde redoublait d'admiration et de terreur pour elle.

L'impératrice s'approcha vivement et prit une des mains de la jeune fille, qu'elle pressa sur son sein comme pour la retenir, en s'écriant :

— O mon Dieu ! elle va se perdre !

— Eh bien ! dit Lénore avec un ineffable sourire, avant de mourir, il faut que je reçoive cette décoration dont allait me parer votre gracieuse bonté... Veuillez donc me donner, Madame, le cordon de votre chevalerie.

Et, en disant cela, elle se prosterna avec une grâce noble et tendre aux genoux de l'impératrice.

Sophie, palpitante d'émotion, passa d'une main tremblante à l'é-

paule de Lénore le cordon blanc qui se terminait par un médaillon au chiffre de la princesse.

Lénore engagea sa foi de servir toujours avec amour et respect sa souveraine.

Cette simple cérémonie empruntait une solennité extraordinaire au moment où elle avait lieu ; ces fleurs de chevalerie, de beauté, de jeunesse, se détachaient au milieu des plus sombres images ; ce mot *toujours*, prononcé par la jeune fille qui n'avait peut-être pas quelques jours d'avenir, faisait tout frémir autour d'elle.

Lénore n'avait rien oublié des détails de sa réception. Elle dit en se relevant :

— Il ne me reste plus, je crois, qu'à nommer mon chevalier.

Elle parcourut du regard le cercle des seigneurs pour y chercher le comte de Norberg... mais il avait disparu.

Il passa sur les lèvres blanches et frémissantes de la jeune fille un sourire de dédain qui s'effaça aussitôt.

Lénore était au milieu du cercle de la cour; une de ses mains était toujours retenue par Sophie et mouillée des larmes de cette douce princesse ; elle étendit l'autre, en montrant l'écharpe qui allait lui servir de gage dans son choix, et dit d'une voix ferme :

— Ce n'est plus dans les bals, les concerts, les tournois ou les pieux pèlerinages, qu'un chevalier doit porter ses couleurs, m'adresser ses chants ou prier pour moi... C'est à une existence fragile et cruellement menacée qu'il devra se lier ; ce sont des journées d'angoisse, et dont il ne sera jamais sûr de voir le couchant, qu'il viendra partager avec moi ; c'est au milieu de dangers terribles et toujours présents qu'il devra me suivre. Eh bien ! pour montrer que je ne tremble pas devant ces périls et ne cherche pas à me réfugier sous l'abri d'une puissante défense, je choisis pour mon chevalier le plus jeune de tous, celui dont l'épée n'est pas encore sortie du fourreau, celui qui n'a que son cœur à m'offrir au lieu de son bras... Page Edgard, voulez-vous cette écharpe ?

qui l'a tant fait souffrir dans ses intérêts comme dans son honneur.

Partout les gardes nationales seront convoquées. Cette pensée réveille dans nos âmes de bien vifs, de bien sincères regrets causés par les retards apportés par l'autorité supérieure à la réorganisation de la garde nationale lyonnaise; quel cachet de solennité aura pour notre population la promulgation du pacte fondamental de la République?

Le jour même où l'on nous annonçait la dissolution de la milice citoyenne, on nous promettait hautement sa réorganisation immédiate; plusieurs mois se sont écoulés, et il semble que nous sommes dépouillés des droits des autres citoyens, que les lois faites pour tous nous sont étrangères, que la seconde ville de la République est mise au ban de la confiance publique, que nous sommes des sauvages prêts à nous entre-déchirer, à tourner contre nos poitrines les armes destinées à nous défendre et à nous protéger. Il est temps enfin qu'une situation aussi anormale touche à son terme. La République ne peut suivre les errements de la monarchie, elle ne doit pas renouveler ses fautes; qu'elle évite surtout de faire dire que les choses restent les mêmes et que les noms seuls sont changés. La politique a ses lois, lois fatales auxquelles il n'est permis à aucun pouvoir de se soustraire, et qui conduisent aux abîmes tous les gouvernements qui violent la loi et les droits des citoyens.

Pourquoi notre garde nationale a-t-elle été dissoute? Nous l'ignorons. Pourquoi n'est-elle pas encore réorganisée? C'est là un mystère qu'aucune démarche n'a pu éclaircir; il va de la loyauté de l'administration de faire cesser tous les doutes, toutes les incertitudes, en prenant une résolution appelée par tous les vœux des bons républicains, des patriotes dévoués et sincères, des véritables amis de l'ordre.

Républicains, nous ne saurions demander autre chose que ce qui est conforme aux intérêts de la République; ce serait mal comprendre sa mission que de demander conseil, dans les circonstances qui intéressent l'existence même de notre nouvel ordre politique, à ceux-là même qui n'ont cessé de le combattre avant son avènement et qui depuis ont consacré chaque jour à le calomnier.

Un article de la Constitution confie la défense des droits qu'elle proclame au courage et au patriotisme de tous les Français, et, dans le cas où elle serait violée, foulée aux pieds par un pouvoir usurpateur, nous, Lyonnais, nous ne pourrions pas jeter nos armes dans un des plateaux de la balance et les mettre au service de la liberté! nous n'aurions pas le droit de lutter contre les tentatives d'une réaction! nous resterions désarmés et impuissants en face du despotisme triomphant et de la République agonisante!

Le pouvoir central ne voudra pas nous faire une position aussi injuste qu'humiliante.

Nous demandons la réorganisation de la garde nationale lyonnaise, pour qu'elle puisse par son concours contribuer à la fête de la promulgation de notre Constitution républicaine.

On lit dans un journal légitimiste de notre ville :

Des rumeurs sourdes et inquiétantes circulent depuis quelques jours dans notre ville. On parle d'une note secrète adressée à toutes les maisons de banque pour les inviter à suspendre leurs opérations financières dans la prévision de troubles graves qui seraient sur le point d'éclater dans les faubourgs de Paris et les principales villes de France.

On parle aussi d'une prétendue conspiration bonapartiste organisée sous main par un certain parti, dans le but de ramener avec le désordre et l'agitation l'ancien système répressif et dictatorial, et d'amener le triomphe de son candidat aux prochaines élections. Le foyer de cette conspiration occulte est désigné à la Guillotière.

Nous ne révélons ces bruits, dénués jusqu'à présent de tout fondement sérieux, que pour rassurer notre population et l'avertir de se tenir en garde contre les roueries et la malveillance des ambitieux et des meneurs.

L'Union Nationale ferait bien de ne pas ramasser dans la boue de pareilles calomnies pour les besoins de sa polémique.

A qui fera-t-elle croire que MM. Dufaure, Vivien, Freslon organisent des projet d'émeute dans l'intérêt de la candidature du général Cavaignac?

Est-ce que tous ces hommes n'ont pas donné assez de garanties à l'ordre? Pourquoi n'a-t-elle pas dit, lorsque l'insurrection de juin grondait, que cette insurrection était l'œuvre du gouvernement?

Si les affaires se ralentissent, si les inquiétudes sont plus vives de jour en jour, à qui s'en prendre, sinon à cette mal-

heureuse candidature de Napoléon, hypocritement patronnée par les journaux royalistes parce qu'ils en espèrent des troubles et des désordres?

Telle est la confiance que cette candidature inspire, que depuis qu'il en est question toute activité commerciale est paralysée; l'anxiété est dans tous les cœurs. Que les gens de bonne foi y réfléchissent.

Au rédacteur du CENSEUR.

Monsieur,

Pour éviter toute surprise dans l'acte important qui doit s'accomplir le 10 décembre prochain, il est, je crois, convenable d'éclairer les citoyens sur le véritable sens qu'on attache en ce moment au nom de *Charles-Louis-Napoléon*, comme candidat à la présidence de la République française.

Ce nom, ainsi que vous l'avez judicieusement fait remarquer dans l'un de vos numéros, est un mensonge qui cache une trahison. C'est une halte qui n'a d'autre but que *Henri V, Joinville, ou le comte de Paris*.

En conséquence, pour nous, républicains sincères de toutes les dates, aux yeux desquels la République se résume dans ces trois mots : *Liberté, Egalité, Fraternité*, bien compris et bien appliqués, le nom de l'honorable général Cavaignac, qui ne peut être équivoque, doit être notre point de ralliement.

Salut et fraternité.

L. FAURE.

Nouvelles d'Italie.

INSURRECTION LOMBARDE.

TURIN, 5 novembre. — Le souffle de l'insurrection se propage sur toute la ligne des montagnes lombardes. Les Bergamasques et les Brescians n'attendent que le moment favorable.

Des nouvelles consolantes nous arrivent toujours de Venise; nous apprenons que des corps considérables d'Autrichiens ont abandonné la ligne du Mincio pour accourir sur les lagunes.

Garibaldi vient d'adresser aux Lombards une proclamation où il les appelle à la guerre.

« Une bannière que vous connaissez, leur dit-il, flottera bientôt de nouveau sur la terre lombarde; j'ai touché de mon épée les cendres de Ferruccio, et je saurai mourir comme Ferruccio.

« Courage, Lombards, précipitez-vous sur les barbares. Que tous les Italiens se lèvent en armes! Faisons une guerre de vengeance nationale, sans trêve ni merci!

« Au revoir, à Lombards, au milieu de la mêlée!

« Livourne, 30 octobre 1848.

G. GARIBOLDI.

Nouvelles d'Autriche.

L'occupation de Vienne par l'armée autrichienne est aujourd'hui confirmée; des lettres de Vienne même, du 1^{er} et du 2 novembre, ne laissent plus aucun doute à cet égard.

C'est dans la soirée du 31 octobre et dans la matinée du 1^{er} novembre que les troupes sont parvenues à entrer dans la ville après s'être emparées successivement de tous les faubourgs. La résistance a été opiniâtre; il a fallu faire sauter par la mine la porte de la Burg et la porte de la Carinthie. Arrivés sur la place Saint-Etienne, les troupes furent encore assaillies à coups de fusil des croisées de la place. Le musée d'histoire naturelle a éprouvé de grands dommages. Le 1^{er} novembre, le dôme de la Bibliothèque brûlait encore, et on craignait pour les trésors que cet édifice renferme et dont la perte serait irréparable.

Les étudiants ont continué le plus long-temps la défense, aidés d'une partie des ouvriers, dans le quartier de l'Université. Les troupes avaient occupé le bâtiment de l'Université même; mais, d'après le *Moniteur prussien*, les étudiants étaient encore maîtres d'une caserne le 1^{er} novembre, et c'est ce jour-là seulement, à midi, qu'un dernier assaut a eu lieu et que les troupes ont pu y pénétrer. Beaucoup d'étudiants ont été faits prisonniers les armes à la main.

La *Gazette de Spener* prétend que la plus grande partie de la légion académique, suivie par des ouvriers, et formant un corps de 10,000 hommes, a refusé de se rendre, et s'est fait jour dans la campagne; mais cette nouvelle est douteuse, car ce corps ne pourrait tenir long-temps en plaine contre toutes les forces que Windisch-Grätz lancerait sur lui.

Le 2 novembre, le prince de Windisch-Grätz a publié une proclamation qui contient les dispositions suivantes :

« 1^o La ville, les faubourgs et les environs, dans un rayon de deux milles, sont déclarés en état de siège.

« 2^o La légion académique et la garde nationale sont dissoutes, mais cette dernière sera réorganisée.

« 3^o Le désarmement général devra être achevé dans l'espace de quarante-huit heures.

« 4^o Toutes les associations politiques sont interdites, toutes les réunions de plus de dix personnes dans les rues ou sur les places sont défendues, et toutes les auberges et tous les cafés seront clos à onze heures du soir dans la ville, à dix heures dans les faubourgs.

» 5^o Les mesures restrictives imposées à la presse sont maintenues; l'impression, la vente, l'affichage de placards ou d'écrits quelconques ne peuvent avoir lieu qu'avec l'autorisation préalable de l'autorité militaire.

Les nouvelles qui arrivent de toutes les parties de la monarchie autrichienne annoncent que partout l'agitation a été très vive dans les derniers jours d'octobre. A Brünn, à Linz, à Prague, à Grätz; à Ollmutz même, les populations se sont émues de l'affaire sort réservée à la capitale de l'empire; des démonstrations ont eu lieu; des députations ont été envoyées à Ferdinand pour intercéder et réclamer des mesures de conciliation. La camarilla est restée inflexible; une demi-heure sur l'escalier de Ferdinand qui lui avait promis une audience, a été congédiée sous prétexte que l'empereur n'avait pas le temps de la recevoir!

La Hongrie est cernée du côté de la Galicie et de la Moravie; plus de cent mille hommes sont échelonnés sur ses frontières. Quarante mille hommes sont destinés à occuper Vienne; le reste de l'armée va se diriger sur Presbourg et sur Pesth, sous la conduite de Windisch-Grätz et de Jellachich.

Paris, le 8 novembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les fonds publics continuent à être affectés d'une panique que les vendeurs avouent être le résultat de la candidature de M. Bonaparte. Cette panique n'a pas le caractère d'un accident passager, ce n'est pas la suite d'une manœuvre d'agitateurs. Les porteurs d'effets publics, les rentiers redoutent une catastrophe qui ne serait pas la suite immédiate de la nomination de ce candidat, mais qui fondrait sur la France au commencement de 1849; qui ne serait pas la conséquence d'une émeute ou d'un coup de main, mais qui proviendrait fatalement du manque absolu de confiance des hommes qui possèdent quelque chose en M. Bonaparte. Les bruits les plus sinistres circulent, et je m'abstiens de les reproduire. Notre pays est déjà assez inquiet.

M. Bonaparte ne peut ignorer cette situation, tous les symptômes la lui révèlent.

M. Bonaparte n'a-t-il pas un instant pour réfléchir sur l'immensité des maux qui vont fondre sur la patrie et qu'il aura évoqués?

Il y a peu de jours, M. Louis Bonaparte monta au banc où siège le vénérable Dupont (de l'Eure), ce type de l'austère loyauté. Il le salua, lui dit son nom, et lui exprima combien il était dévoué à la République, à son pays, etc., etc., enfin tous les lieux-communs que M. Bonaparte est capable d'improviser. M. Dupont (de l'Eure) leva lentement la tête, regarda M. Bonaparte, et lui dit : « Vous parlez de votre dévouement, Monsieur? Eh bien! il y a un moyen bien simple de le prouver. Montez à cette tribune, et déclarez à l'Assemblée, au peuple, que, puisque les hommes hostiles à la République abusent de votre nom, vous renoncez à la candidature. »

M. Bonaparte balbutia quelques mots, dit que *les choses étaient trop avancées*, et se retira.

— La place de la Révolution se couvre de charpentes destinées à former un plancher sur cette place; on y dresse aussi des échafaudages pour la cérémonie de dimanche prochain.

— On annonce pour demain la publication du manifeste de la réunion de la rue Taitbout.

— Nous apprenons qu'à Courbevoie, lundi, une collision a eu lieu entre les habitants de cette commune et la garde mobile avec une certaine vivacité. Hier matin, à dix heures, un officier-général, accompagné de ses deux aides-de-camp et du colonel de la garde mobile, s'est transporté sur les lieux.

— Le *Progrès du Pas-de-Calais* du 7 novembre annonce que deux cas de choléra ont éclaté à Calais dans la journée du 5 novembre; les malades avaient résisté à cette attaque qui présentait des symptômes moins menaçants qu'il y a seize ans. Le même journal annonce que le fléau a fait également une apparition à Dunkerque.

BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 8 novembre.

Vienne est soumise; la Prusse est agitée; la Lombardie essaie d'une seconde insurrection. Telle est la situation extérieure.

Au dedans rien de nouveau; de tous côtés on se prépare à fêter par des banquets la promulgation de la Constitution. C'est un symptôme rassurant.

Le jeune homme se précipita à genoux, les yeux enflammés d'une ardeur immense.

— Oh! je vous remercie, Lénore! s'écria-t-il; vous avez bien choisi!...

V.

LE COUVET DE SAINT-BRUNO.

Lelendemain, au lever du soleil, toutes les fenêtres de la résidence royale étaient déjà ouvertes, et il régnait à l'intérieur le mouvement agité d'un départ; le son des cors se répétait de l'une à l'autre tourelle; les écuyers amenaient dans la cour d'honneur les chevaux de voyage richement caparçonnés, et, sur l'esplanade où résonnaient les mots de commandement et le bruissement de l'acier, la garde impériale se rangeait sous les armes.

L'impératrice et les femmes de la cour terminaient une toilette qui devait servir pour tout le cours de la journée et l'entrée à Prague.

Pendant tout ce temps, Lénore eut le désir d'aller faire sa prière du matin dans la petite chapelle abandonnée du château. La jeune fille était profondément frappée du danger terrible dont était venue l'avertir la lettre du tribunal secret; mais le recueillement de la nuit l'avait cependant fortifiée. Cette sève généreuse qui coule dans les veines de la jeunesse, et semble, en dépit de tout, promettre une longue existence, la raffermissait sans doute. Elle allait se recueillir un moment devant Dieu, et se sentait ensuite capable de présenter un visage serein jusqu'au jour où se dessinerait sa destinée.

Le faible jour d'un matin d'automne, pénétrant dans l'intérieur de la chapelle, éclairait harmonieusement les restes délabrés de l'architecture sainte et le sol inégal où le creux des sépultures enlevées après l'abandon de la chapelle interrompait les lignes des tombes qui restaient encore formées, et parmi lesquelles se trouvait celle d'Henri Walimore. L'autel de pierre s'élevait au milieu d'un éboulement de la muraille que le temps avait revêtu d'une végétation verdoyante. L'oiseau qui chantait au matin dans cette feuillée et la violette qui

perçait le gazon rendaient à l'autel oublié les hymnes et l'encens.

Deux personnes étaient déjà dans le petit sanctuaire.

A peu de distance du chœur, et caché derrière un pilier, le comte de Norberg se trouvait debout, les bras croisés. Son front portait la pâleur et l'absorption d'un chrétien austère, et cependant on aurait bien pu juger, à l'expression de ses traits, qu'il ne priait pas; il ne donnait non plus aucun regard d'attention aux précieuses sculptures gothiques qui restaient encore dans la ruine... On n'aurait pu connaître ce qu'il venait faire en ce lieu.

Lénore, absorbée en elle-même et passant de l'autre côté de la colonne, n'aperçut point le comte; mais en avançant elle vit Edgard au pied de l'autel. Sa toque et son épée posées près de lui sur le gazon, il tenait la tête inclinée et appuyait son front dans ses mains.

Au bruit des pas de Lénore, il tourna la tête.

— Votre dévotion s'y prend de bien bonne heure, lui dit la jeune fille avec un doux sourire.

Edgard se leva, mit la main sur sa poitrine, et dit avec un profond accent de vérité :

— Nous sommes condamnés, Lénore... c'est le moment de penser à Dieu.

— Condamnés!...

— Parmi les accusés du tribunal secret, bien peu sont absous... Nous devons nous faire à cette pensée.

— Pourquoi dites-vous *nous* quand il ne s'agit que de moi?

— J'ai bien pensé à cela cette nuit... et avec une mûre réflexion... car, je vous le jure, Lénore, ces douze heures m'ont vieilli de douze années... et voici le fruit de mes réflexions. Quand même j'aurais la force des héros et leur courage, je ne pourrais vous sauver du coup des invisibles... mais j'ai organisé un plan de conduite pour être toujours auprès de vous : le jour à vos côtés, la nuit à votre porte... Ainsi, on ne pourra vous frapper sans que je ne tombe sous le même poignard... Je vous empêcherai de mourir seule, abandon-

née... C'est ainsi, Lénore, que je serai votre chevalier...

— Quel titre serait plus digne de votre cœur?

— Et si Dieu veuille sur nous et nous sauve de cet abîme, quand vous aurez été accoutumée à la pensée de notre mort commune, qui sait si vous ne voudrez pas aussi que nous partagions la vie ensemble!...

Edgard se tut un instant et reprit d'une voix plus ferme :

— Telle a été ma résolution de cette nuit, et je suis venu ici ce matin pour la consacrer par un serment devant Dieu.

Lénore tendit la main au jeune homme.

— Je vous comprends, dit-elle, et ne cherche pas à vous détourner de votre sacrifice... car, à votre place, j'en ferais autant... Moi aussi, lorsque j'aimerais, je reconnaîtrais la puissance exclusive, universelle de l'amour, et serai prête à sacrifier tout le reste pour lui.

— O Lénore! s'écria le page, que mes derniers jours seraient beaux si vous disiez cela pour moi!

Le son de la trompe qui annonçait le départ vint frapper les murs de la chapelle. Ils se levèrent du pied de l'autel. A quelques pas, ils aperçurent Norberg, que la colonne avait dérobé à leurs yeux, et furent frappés de l'altération de ses traits. Son visage était en ce moment d'une pâleur plus profonde et humide d'une sueur froide. Dieu savait quels tourments intérieurs il y avait eu à subir pour lui depuis quelques instants, mais nul autre ne devait jamais avant sa mort en pénétrer le secret.

Edgard et la jeune fille étaient trop occupés de leur situation personnelle pour donner une vive attention à un sujet presque indifférent; ils étaient aussi trop purs, trop sincères dans le sentiment qui les unissait tous deux, pour s'inquiéter qu'un étranger en eût entendu l'expression. Ils sortirent de la nef, pénétrés de la tranquillité ineffable que ce moment venait de leur donner.

CLÉMENCE LALIRE.

(La suite à un prochain numéro.)

Notre bourse a été aujourd'hui, pendant toute sa durée, livrée à la plus vive agitation. Le 5 0/0 a ouvert au parquet à 63 f., en baisse de 60 c. sur le cours d'hier; la panique durait encore, et il est tombé bien bas, jusqu'à 62 f. 50 c. Le 3 0/0 suivait le même mouvement: ouvert à 39 f. 50 c., il a baissé de 25 c.

Mais à ce moment la réaction en hausse s'est fait sentir; elle a fait en quelques instants remonter tous les cours. Un temps d'arrêt a suivi, puis le mouvement ascensionnel a recommencé à diverses reprises, et enfin le 5 0/0 a fermé à 64 50, le 3 à 42. La Banque, qui avait commencé à 1,210, a fini à 1,375 f. Tout le reste a suivi.

On a voulu attribuer cette reprise aux paroles prononcées hier par M. Bastide et Cavaignac qui ont en effet tranquilisé le pays; le véritable motif, c'est le jeu. On a fait beaucoup vendre ces derniers jours par une forte baisse, on a racheté sous main, et on fait hausser aujourd'hui pour revendre.

Chemin de fer de Paris à Orléans.....	570
— d'Avignon à Marseille.....	150
— du Centre.....	220
— du Nord.....	340
— de Paris à Strasbourg.....	327 50

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 7 novembre.

La discussion du budget de 1848 est reprise. On se rappelle que l'Assemblée a voté hier les chapitres 3 et 4, relatifs au conseil d'état.

LE CIT. BABAUD LARIBIÈRE résume le résultat du vote rendu hier sur l'amendement des citoyens Emile Leroux et Rodat; il propose de déclarer que jusqu'au vote du budget de 1849 le traitement des conseillers d'état continuera à être frappé des retenues prononcées par le décret du gouvernement provisoire du 4 avril dernier.

Au moment où toutes les fortunes ont subi une si grave et si profonde atteinte, il serait injuste que les conseillers d'état ne supportassent pas les mêmes charges que les autres citoyens.

LE CIT. LOUIS PERRÉ demande à l'Assemblée de repousser la proposition par la question préalable. Il n'est pas possible de chercher à chaque instant à faire revenir l'Assemblée sur ce qu'elle a déjà décidé.

La question préalable est prononcée.

« Chapitre 3. Cour de cassation, 947,154 f. »

LE CIT. WALDECK-ROUSSEAU demande que les traitements des magistrats de tous ordres soient reportés au chiffre déterminé par l'ordonnance du 2 novembre 1848.

LE CIT. BINEAU, rapporteur: Nous ne pouvons adopter l'amendement, car l'ordonnance précitée fixait le traitement du premier président de la cour de cassation à 50,000 f., et nous proposons de le réduire à 25,000 f. Voix nombreuses: A 20 000 f.!

LE CIT. FAVREAU propose de réduire le traitement du premier président et celui du procureur-général de la cour de cassation de 50,000 f. à 20,000 f. — Adopté.

Les autres réductions proposées par le comité des finances, et qui fixent à 18,000 f. le traitement des présidents de chambre et des avocats généraux, et à 12,000 f. ceux des conseillers à la cour de cassation, sont mises aux voix et adoptées.

« Chap. 6. Cours d'appel, 4,445,573 f. »

Ce chiffre, proposé par la commission, comporte une réduction de 204,525 f. sur la fixation primitive.

Cette réduction aurait pour résultat de faire descendre les traitements des magistrats des cours d'appel au taux où ils étaient avant 1848.

LE PRÉSIDENT: M. Favreau a proposé une disposition qui consiste à décider que les traitements des présidents de chambre et des conseillers des cours d'appel des trois dernières classes, des magistrats de première instance des cinq dernières classes et des juges de paix, sont maintenus au taux fixé par l'ordonnance du 2 novembre 1846.

LE CIT. BAROCHÉ: L'amendement du citoyen Favreau ne s'applique pas à la cour d'appel de Paris, mais seulement aux cours autres que celle de Paris, qui seule forme la première classe. La deuxième classe se compose de trois cours: celles de Lyon, de Rouen, de Bordeaux; la troisième, de la cour de Toulouse, et la quatrième, des vingt-trois autres cours. Dans la deuxième classe, les conseillers reçoivent 6,000 fr., le comité veut les réduire à 2,400 fr.; dans la troisième, ils reçoivent 5,000 fr., on vous propose de les réduire à 5,000 fr. Il ne me paraît pas que vous puissiez adopter ces propositions.

L'amendement du citoyen Favreau est mis aux voix et adopté.

LE CIT. BINEAU, rapporteur, demande que le chap. 6 soit renvoyé au comité des finances pour qu'il ait à formuler de nouveaux chiffres pour le traitement des premiers présidents et des procureurs-généraux près les diverses cours; cette nouvelle fixation est rendue nécessaire par la réduction qui vient d'être prononcée sur le traitement du premier président et du procureur-général de la cour de cassation.

Le renvoi est prononcé.

LE RAPporteur: L'Assemblée a maintenant à s'occuper du traitement des conseillers à la cour d'appel de Paris, des présidents de chambre et des avocats-généraux. Le traitement des conseillers est de 10,000 fr., nous proposons de le réduire à 8,000; ceux des autres magistrats dont le traitement est de 12,000 fr., nous proposons de le réduire à 10,000 fr. (Appuyé!)

LE CIT. AYLIES: Il me faut un profond sentiment du devoir et des nécessités du service pour venir défendre devant vous les traitements de la compagnie dont j'ai l'honneur de faire partie. (Rumeurs.)

L'orateur rappelle qu'à l'époque où les conseillers des cours d'appel de 4^e classe ne recevaient que 2,400 fr., les conseillers de la cour d'appel de Paris en recevaient 8,000; aujourd'hui la 4^e classe reçoit 4,000 fr., la proportion n'existerait plus si vous réduisiez les conseillers à la cour de Paris à 8,000 fr. (Aux voix! aux voix!)

Je demande que le traitement des conseillers soit maintenu à 10,000 fr.

LE CIT. SAINT-PIERRE appuie la réduction.

La proposition de M. Aylies est mise aux voix et rejetée.

LE CIT. FLANDIN propose de fixer le traitement des commis-greffiers à la cour d'appel de Paris à 4,000 fr.

Cette proposition n'est pas appuyée.

LE CIT. CRÉMIER propose de fixer ce traitement à 3,600 fr.

Cet amendement, consenti par le comité des finances, est adopté.

La proposition du comité relative aux conseillers, aux présidents de chambre et avocats-généraux de la cour d'appel de Paris est adoptée.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 8 novembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

La séance est ouverte à une heure. **LE PRÉSIDENT**: Je vais consulter l'Assemblée sur le projet de décret suivant:

« Art. 1^{er}. Le ministre des travaux publics est autorisé à emprunter sur les fonds du service ordinaire des routes nationales, exercices de 1848 et de 1849, une somme de 168,700 f. pour la restauration de la route départementale du Cher n° 3 de Bourges à Port-Morlay, conformément au projet présenté par les ingénieurs du département à la date du 3 juin 1848, déduction faite de 36,500 f. destinés à l'approvisionnement des cailloux pour l'entretien de la chaussée.

« Art. 2. Le quart de la somme de 168,700 f., c'est-à-dire 42,175 f., demeurera à la charge du département du Cher, et sera remboursé à l'Etat, à partir du jour du paiement régulièrement justifié, à raison de 3 p. 0/0.

« Art. 3. Le ministre des travaux publics ne pourra toutefois disposer du crédit qui lui est accordé par l'article 1^{er} qu'après que le conseil-général aura pris à la charge du département la portion de dépense imposée par l'article 2. »

L'Assemblée n'étant pas en nombre, il est procédé à un scrutin de division. En voici le résultat:

Nombre des votants.....	592
Majorité absolue.....	297

Pour..... 575

Contre..... 17

L'article 1^{er} est adopté.

LE CIT. AUBRY propose de porter à 115,000 f. la somme mise à la charge du département par l'art. 2.

LE CIT. GROBET, rapporteur, combat l'amendement au nom du comité des finances.

Après un court débat dans lequel sont entendus les citoyens Aubry, Gilon, Vogué et Goudchaux, l'amendement est mis aux voix et adopté ainsi que l'art. 2 ainsi modifié.

L'art. 3 du projet est adopté ainsi que le projet dans son ensemble.

LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre du citoyen Contenceaux, qui donne sa démission pour motifs de santé.

LE CIT. BASTIDE, ministre des affaires étrangères: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée divers traités de commerce et de navigation avec plusieurs Etats de l'Amérique du Sud. Je demande le renvoi de ces traités au comité des affaires étrangères.

J'ai l'honneur de déposer également un traité conclu par le gouvernement précédent avec le gouvernement des îles Sandwich. La ratification de l'Assemblée n'est pas nécessaire, le traité ayant été conclu sous l'ancien gouvernement.

Ces divers traités sont renvoyés à l'examen des bureaux.

LE CIT. LAMORICIERE, ministre de la guerre: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée l'exposé de motifs et le projet de décret relatif à la demande de l'appel de 80,000 hommes pour 1849. Ce projet est en retard à cause des circonstances, j'en demande l'examen d'urgence.

Je saisis cette occasion pour annoncer à l'Assemblée qu'après les renseignements satisfaisants donnés hier par le ministre des affaires étrangères, je compte renvoyer dans leurs foyers les 53,000 hommes de la classe libéralisée de 1849. (Marque de satisfaction. — Très bien!)

LE CIT. DUFAURE, ministre de l'intérieur: J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée divers projets de décret d'intérêt local intéressant les départements de la Seine-Inférieure, de Tarn-et-Garonne et du Finistère.

Le ministre dépose également un projet de décret sur la réorganisation de l'administration de l'assistance publique de Paris, qui est renvoyé aux bureaux pour être voté d'urgence.

LE CIT. VIVIER: J'ai l'honneur de déposer un projet de décret demandant un crédit de 200,000 f. sur l'exercice de 1848 et un de 1,800,000 f. sur l'exercice de 1849 pour travaux à faire au musée du Louvre.

LE CIT. LIGNIER présente un rapport sur un projet de décret relatif aux dépenses départementales qui devront être réglées par les conseils-généraux.

LE CIT. DUFAURE demande l'urgence pour le projet, mais non la discussion immédiate.

La proposition du citoyen Dufaure est acceptée.

LE CIT. BINEAU a la parole sur le budget rectifié de 1848. Il propose l'article suivant:

« Les traitements des cours d'appel sont maintenus tels que ceux de l'ordonnance de 1846, sauf les modifications suivantes: au premier président et au procureur-général de la cour d'appel de Paris, 18,000 fr.; au premier avocat-général, 12,000 f.; aux autres avocats-généraux, 10,000 f.; aux substituts du procureur-général, 8,000 fr. »

Ces chiffres sont adoptés.

Le chapitre des cours d'assises est adopté sans discussion.

Un débat s'engage sur le traitement du président du tribunal de première instance et du procureur de la République de Paris. Le chiffre de 16,000 f. proposé par le comité est mis aux voix et rejeté.

Plusieurs voix: 15,000 fr.!

Autres voix: 12,000 fr.!

Après quelques mots du citoyen Mercier, qui appuie le chiffre de 16,000 f., celui de 15,000 fr. est mis aux voix et adopté.

Les autres chapitres du comité sont adoptés.

L'Assemblée passe à l'examen du budget des affaires étrangères.

Le chap. 1^{er} est ajourné.

Le chap. 2 (Matériel) est adopté avec le chiffre de la commission.

LE CIT. LEFORT-GONSSOLIN: Nos agents diplomatiques sont trop nombreux. L'Angleterre n'a que 5 ambassadeurs et 16 ministres plénipotentiaires; la France compte 51 fonctionnaires de cet ordre. Je crois qu'on devrait réduire le corps diplomatique.

LE CIT. GUÉRIN présente un amendement tendant à réduire de 65,166 f. le chiffre du comité des finances sur le traitement des agents diplomatiques.

LE CIT. BASTIDE: Si on réduit encore les fonctions diplomatiques après les réductions proposées déjà par le comité, elles deviendront l'apanage exclusif des grands propriétaires et des personnes riches.

LE CIT. ISAMBERT présente quelques observations contre les fonctions d'auditeur au tribunal de la Rota.

LE CIT. DE LASTEYRIE: Quatre puissances ont le droit de nommer un des juges de la Rota à Rome. L'Assemblée veut-elle déposséder la France de ce droit? Ces juges ont des privilèges diplomatiques que n'ont même pas les ambassadeurs.

LE CIT. ISAMBERT insiste de nouveau sur la suppression de la fonction de juge au tribunal de la Rota.

Il est quatre heures; la séance continue.

Pièces officielles.

Par arrêté en date du 7 novembre 1848 ont été nommés:

Conseiller à la cour d'appel de Lyon, M. Boveron-Desplaces, ancien procureur de la République près le tribunal de Lyon, en remplacement de M. Vauxonne, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire;

Procureur de la République près le tribunal de première instance Nyons (Drôme), M. Robert, substitut près le siège de Die, en remplacement de M. Boisgard;

Substitut du procureur de la République près le tribunal de 1^{re} instance de Die (Drôme), M. Linthier, avocat, remplissant les fonctions de substitut au siège d'Embrun, en remplacement de M. Robert, appelé à d'autres fonctions;

Substitut du procureur de la République près le tribunal de 1^{re} instance d'Embrun (Hautes-Alpes), M. Labastie (Auguste), avocat en remplacement de M. Chaix.

M. Cheminade, ancien conseiller à la cour d'appel de Grenoble, est nommé conseiller honoraire à la même cour.

La suspension prononcée contre M. Eysseric, juge d'instruction au tribunal de 1^{re} instance de Sisteron (Basses-Alpes), est levée.

Chronique.

La Société de l'Ordre s'organise en ce moment en comité électoral d'arrondissements. Il faut donc s'attendre à la voir agir avec activité dans l'élection présidentielle.

Nous ne savons pas encore quel sera son candidat, mais il est probable que ce sera M. Bugeaud. Comme le maréchal ne voudrait, en cas de succès, jouer le rôle de Monk qu'au profit de la branche cadette, il est probable encore que les légitimistes de la société ne voudront pas lui donner leurs voix, et peut-être cette division est-elle cause que la société ne s'est pas encore prononcée.

— Hier, dans la rue Thomassin, un ouvrier menuisier, occupé à réparer une fermeture, est tombé d'une hauteur de trois mètres environ et s'est cassé la jambe.

— Depuis quelques jours, un froid assez vif se faisait sentir dans notre ville. Depuis hier nous sommes entrés en pleine saison d'hiver; la froidure de l'atmosphère a pris une grande intensité; la neige est tombée à gros flocons, et ce matin nos toits en étaient couverts.

— Le conseil municipal de Toulouse vient de donner sa démission, motivée sur la mesure que le ministre de l'intérieur a cru devoir prendre à l'égard du préfet, M. Cazavan.

— Un banquet politique a eu lieu à Trévoux le 5.

— On lit dans la Gazette Piémontaise:

« L'ingénieur Mans a mis en activité sa machine pour le percement des Alpes et a obtenu en trente-cinq minutes la perforation d'une roche de quarante-huit centimètres et demi. En appliquant son procédé à la perforation du Mont-Cenis, si l'on travaille des deux côtés sans rencontrer d'obstacles imprévus, on calcule que dans trois ans ce travail sera achevé. »

— On écrit du pays de Gex:

« La propagande impérialiste ne ménage ni les absurdités, ni les lithographies. Il paraît que la plus grosse histoire, celle des trois milliards qui devaient payer la dette et l'impôt, commence à s'user sous les risées. On a senti la nécessité d'en percer d'une autre. A Paris donc, on explique au peuple souverain que le nouveau président, aussitôt intronisé, retirera à ses frais les effets du mont-de-piété. Dans notre pays de Gex, on lui raconte 1^o que le casuel du clergé sera supprimé; 2^o que les séminaristes apprendront et pratiqueront la médecine; 3^o que les avocats qui perdront leur cause ne seront plus rétribués. Cette triple sottise fera voter les fidèles une huitaine, mais après?... Ils sont à bout d'inventions à Paris; aussi M. Larabit voulait-il avancer l'élection. Du train qu'on y va, les Mille et une Nuits seront épuisées avant le 10 décembre. Quant aux finances du parti, il est évident qu'elles sont basses, et qu'il en est aux expédients... »

— On écrit d'Orange (Vaucluse), le 5 novembre:

« Un crime horrible vient de jeter la consternation dans la ville de Bollène.

» Le nommé Pouzol (François), sourd et muet de naissance, âgé de 28 ans, habitait dans la maison de son père. Depuis quelque temps Taillen et sa femme, ses cousins germains, étaient venus se fixer auprès de Pouzol père afin de l'aider dans ses travaux agricoles et dans l'intérieur de son ménage.

» Pouzol n'avait reçu aucune éducation. La moindre contrariété, le plus petit obstacle l'irritait; il entraînait alors dans des fureurs qui le rendaient redoutable à tout le monde. Il s'en prenait aux arbres qu'il mutilait, aux meubles qu'il brisait, souvent même aux personnes. Marchant toujours armé d'un bâton ferré, il menaçait de frapper ceux qui ne lui plaisaient pas ou qui le contrariaient.

» Depuis quelque temps il avait conçu une vive jalousie contre Taillen, son cousin, qu'il voyait avec peine dans l'intérieur de la maison de son père; par ses gestes il faisait comprendre qu'il dévorait son bien et qu'il fallait se séparer; ses menaces devenaient de jour en jour plus fréquentes. Enfin, dans le courant de la semaine dernière, il se lève au milieu de la nuit en poussant des cris inarticulés, monte à la chambre où couchaient les mariés Taillen, et là, armé d'un énorme bâton ferré, il enfonce cette arme dans le lit. Heureusement que Taillen et sa femme, l'entendant venir, se réfugièrent assez à temps dans un appartement voisin.

» Irrité le lendemain de n'avoir pu assouvir sa vengeance, au moment où son cousin était à table, Pouzol se lève furieux, repousse son père qui s'interposait entre son cousin et lui, et, s'élançant sur sa victime, il lui porte deux coups de couteau qui frappent dans la bouche et sur les joues; deux autres coups atteignent ce malheureux sur les bras. Aux cris poussés par la famille et par cet infortuné qui se roulait baigné dans son sang, les voisins accourent, se précipitent au secours de Taillen. Pouzol leur échappe, se barricade dans un grenier à foin, d'où la force armée a eu toutes les peines du monde à le faire sortir. Semblable à une bête féroce, à l'approche des gendarmes, il se met à hurler et oppose une résistance désespérée, mordant les uns, déchirant les vêtements des autres, lançant des coups de pied et des coups de poing de tous côtés. Cinq hommes vigoureux eurent toutes les peines du monde à le retenir.

» Informés de ces faits, M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction d'Orange se sont transportés en toute hâte à Bollène pour procéder à une information. A l'aide d'un interprète, on est parvenu à recevoir les déclarations du meurtrier, qui avoue de sang-froid les circonstances de son crime, fait connaître qu'il avait agité le couteau qui lui a servi à la commettre, et qu'après avoir frappé sa victime, il a essuyé l'instrument à un linge couvert de sang, qu'il a représenté à la justice. »

Au rédacteur du Censeur.

Toussieux, le 7 novembre 1848.

Monsieur,

Pendant que tous nos politiques du jour discutent avec plus ou moins de passion sur l'opportunité de l'intervention française en Italie, l'armée des Alpes attend paisiblement qu'on dispose d'elle. Les régiments qui en font partie, cantonnés dans nos petites bourgades, y vivent fraternellement avec les habitants. Ces braves soldats, à peu d'exceptions près, ont su s'acquiescer l'estime, la confiance et l'amitié de leurs hôtes par leur bonne conduite, leur délicate probité et leur empressement à partager avec eux les pénibles travaux de la campagne. Ce bon résultat est dû à la bonne discipline que les officiers de tout grade maintiennent parmi les militaires sous leur commandement et à la surveillance active dont ils les entourent.

Nous avons en ce moment à Toussieux une compagnie du 6^e léger dont nous sommes très satisfaits. Ces bons soldats ont complètement fait évanouir les craintes que leur arrivée avait fait naître dans nos cœurs prévenus, et maintenant ils ne font plus avec nous qu'une seule famille d'amis, de frères...

Plusieurs d'entre eux ont même voulu nous faire passer gaiement les jours monotones de l'hiver et ont improvisé un petit théâtre où ils nous jouent chaque dimanche de jolis drames, de gais vaudevilles, avec un talent digne de véritables acteurs. Les habitants de Toussieux viennent avec plaisir assister à leurs joyeuses représentations, et la salle est trop petite pour contenir tous les curieux. Nos artistes improvisés ont même l'intention, une fois leurs premiers frais couverts, de donner une représentation au bénéfice des pauvres de l'endroit. Pourrait-on ne pas applaudir aux généreux sentiments de ces bons militaires?...

Et ne croyez pas que les pièces qu'ils nous donnent ne soient que de pures bagatelles; jugez-en plutôt par quelques unes inscrites sur leur répertoire. On nous annonce donc la représentation d'*Un Bal du grand monde*, du *Puits de Champvert* ou *l'Ouvrier lyonnais*, de *l'Enfant de la maison*, etc. On nous parle même d'une petite pièce intitulée: *Le Militaire en cantonnement*, composée par un simple soldat de la compagnie, et qui aurait au moins le mérite de l'à-propos; aussitôt qu'elle aura été représentée, je ne manquerai pas de vous en rendre compte.

J'ai cru devoir vous adresser tous ces petits détails pour rendre hommage à ces bons soldats qui ont eu une si bonne idée et au brave capitaine qui leur a facilité le moyen de mettre leur projet à exécution. Maintenant vous pouvez, si vous le jugez à propos, leur donner la publicité qui leur est justement due.

Agréé, etc.

X..., habitant de Toussieux.

Spectacles du 10 novembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Monte-Cristo, drame en dix actes et dix-sept tableaux. (2^e soirée.)

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Grâce de Dieu, vaudeville. — Moiroud et C^e, vaudeville. — Les Frères Dondaine, vaudeville.

CONDITION DES SOIES DU 9 NOVEMBRE. — 34 balles. — Ouvrées, 32; grèges, 2. — Dernier numéro, 380.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Etat de situation de l'entrepôt des soies au 31 octobre 1848.

Quantités restées en entrepôt au 31 septembre 1848.

Soies écruées moulinées : 182 balles pesant 22,982 kilogrammes. — Soies grèges : 168 b. p. 22,210 k. — Bourre de soie cardée : 4 b. p. 224 k. — TOTAL : 354 b. p. 45,416 k.

Quantités entrées pendant le mois d'octobre 1848.

Soies écruées moulinées : 458 b. p. 46,908 k. — Soies grèges : 127 b. p. 16,470 k. — Soie teinte autre, » b. p. » k. — Bourre de soie cardée : 15 b. p. 2,774 k. — TOTAL : 580 b. p. 66,152 k.

Quantités sorties pendant le mois.

POUR LA CONSOMMATION. — Soies écruées moulinées : 409 b. p. 45,515 k. — Soies grèges : 74 b. p. 9,039 k. — Bourre de soie cardée : 12 b. p. 2,191 k. — TOTAL : 495 b. p. 54,745 k.

POUR LE TRANSIT. — Soies écruées moulinées : 7 b. p. 615 k. — Soies grèges : 16 b. p. 2,168 k. — Soie teinte autre, » b. p. » k. — Bourre de soie cardée : 5 b. d. 585 k. — Bourre de soie en masse : » — TOTAL : 26 b. p. 3,564 k.

Destination principale donnée aux soies expédiées en transit.

Soies écruées moulinées : Angleterre, » — Soies grèges : » — Bourre de soie cardée : » — Bourre de soie en masse : id.

Quantités restant en entrepôt au 31 octobre 1848.

Soies écruées moulinées : 204 b. p. 21,964 k. — Soies grèges : 205 b. p. 27,528 k. — Bourre de soie cardée : 4 b. p. 224 k. — TOTAL : 513 b. p. 52,716 k.

Tableau comparatif des quantités de soies françaises exportées par la douane de Lyon en octobre 1848 et 1847.

Octobre 1848.

SOIES ÉCRUES. — Grèges : » k. » g. — Moulinées : 5,150 k. 68 g. — SOIES TEINTES. — A coudre ou à broder : 836 k. 09 g. — Propres à la fabrication des tissus : 426 k. 20 g. — TOTAL : 6,452 k. 97 g.

Octobre 1847.

SOIES ÉCRUES. — Grèges : » k. » g. — Moulinées : 4,459 k. 53 g. — SOIES TEINTES. — A coudre ou à broder : 814 k. 31 g. — Propres à la fabrication des tissus : 155 k. 25 g. — TOTAL : 2,430 k. 09 g.

AUGMENTATION POUR 1848 : 4,202 k. 90 g.

Nouvelles diverses.

Avant-hier a eu lieu le huitième départ des colons qui partent de Paris pour l'Algérie. Presque tous ces colons, hommes et femmes, appartiennent aux départements, bien qu'ils habitassent la capitale. Un ciel magnifique éclairait cette touchante fête de l'avenir. Six bateaux aménagés pour recevoir 800 passagers ont quitté le port Saint-Bernard, derrière l'île Louviers, après les bénédictions du clergé et un discours de M. Trélat. Rien n'était plus émouvant que la vue de ces jeunes gens gais et confiants, de ces femmes plus graves, dont un certain nombre tenaient des enfants sur leurs genoux. Une foule immense était sur les quais, aux fenêtres, sur les ponts et dans mille canots qui sillonnaient la Seine. A dix heures, le remorqueur le Neptune s'est ébranlé, et les cris d'adieu, les cris de Vive la République ! vive la colonie ! vive la Constitution ! vive la France ! vive l'Assemblée Nationale ! se sont échangés. C'était le spectacle le plus attendrissant auquel nous ayons jamais assisté. Le long des rives, la foule envoyait aux colons des baisers et leur faisait des signes de sympathie. Du haut du pont d'Austerlitz, des citoyens, des gens du peuple ont jeté sur les colons une quantité de petits drapeaux tricolores, grands comme la moitié de la main, et où on lisait : *Vivent les colons !* idée ingénieuse, et qui montre le cœur du peuple tel qu'il est quand on ne l'a pas perverti. Les ouvriers de l'Orphéon suivaient sur la rive le convoi remorqué, et jusqu'au port à l'Anglais, c'est-à-dire dans un parcours de plus de deux lieues, n'ont pas cessé de faire entendre des chants patriotiques qui alternaient avec la musique du 29^e de ligne. Sur le Neptune étaient les membres de la commission de l'Algérie et assez bon nombre de représentants porteurs de leurs échaupes. Au moment de la séparation, c'est-à-dire lorsque le remorqueur a été remplacé par des chevaux, le drapeau des colons leur a été porté par un canot que montaient des officiers ; sur ce drapeau à franges d'or on lisait ces mots : *Republique française, — Colonie de l'Algérie, — Commune de Lodi.* On a échangé les derniers adieux, et le Neptune s'est dirigé vers Paris, tandis que les colons continuaient leur route. Tout le monde avait les yeux mouillés de larmes.

Ces 800 colons ajoutés à ceux qui sont déjà partis forment un total de 6,400 colons, hommes, femmes et enfants. Le nombre des

colons qui sont ou seront conduits en Afrique cette année s'élèvera à 12,000. La commission n'admet que des sujets d'une moralité irréprochable, et ne reçoit pas les couples non mariés.

— Les lectures publiques du soir ont été reprises à Paris à partir du 3 novembre. On lira les auteurs classiques des siècles de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Parmi les auteurs contemporains dont la lecture est recommandée, nous remarquons les noms de MM. Barante, Guizot, Lamartine, Michelet, Mignet, Thierry, Thiers, Vaulabelle et Villemain.

— On lit dans le Journal de Morlaix du 28 octobre :

« On vend déjà chez plusieurs boulangers de notre ville de la brioche faite avec de la féculle de marron d'Inde purifiée d'après le procédé si simple et si économique du chimiste Plandin. Cette découverte sera, pour quelque temps du moins, une source de bénéfices considérables pour cette industrie qui peut substituer à la farine de froment la féculle de marron d'Inde ; car bientôt sans doute le commerce s'emparera de ce nouveau produit, qui atteindra alors les prix courants des autres féculles. »

— Un comité électoral vient de se former à Orléans. Dès sa première réunion, sans se prononcer pour aucune candidature, son premier acte a été d'exclure, à priori, la candidature de M. Louis-Napoléon Bonaparte.

— L'autorité militaire vient de commander à Toulouse une forte fourniture de charrues et d'instruments aratoires destinés, dit-on, à l'Algérie.

— On vient de publier une caricature qui représente MM. de Girardin, de Genoude et Victor Hugo dans le chapeau d'Austerlitz, avec cette inscription : « Trois grosses têtes dans un petit chapeau. »

— Une caricature du Charivari obtient en ce moment un grand succès. Elle représente Louis-Napoléon à son banc de représentant, avec un cadenas à la bouche. On lit au-dessous : « Précaution dont on use avec le prince Louis le jour où l'on sait qu'il doit être interpellé. »

— Le quartier de la place Vendôme voit les Anglais revenir en foule. On annonce que bon nombre de familles anglaises ont déjà pris terre à Calais, d'où elles se dirigeront sur Paris immédiatement après la nomination du président.

— On annonce que plusieurs représentants doivent s'entendre pour faire à l'Assemblée Nationale une proposition ayant pour but de fixer le sort et de reconnaître la position des notaires, des avoués, des huissiers et autres officiers ministériels.

— On écrit de Boulogne, 4 novembre :

« Un voyageur vient de nous raconter qu'en Angleterre, à la bouillière de Wynic-Hill, une explosion de feu grisou a causé la mort d'une trentaine de malheureux ouvriers mineurs. Vingt cadavres, la plupart affreusement défigurés, ont été retirés de la fosse ; les autres sont restés ensevelis sous les décombres produits par l'explosion. »

— On lit dans le National de l'Ouest :

« Un accident déplorable est arrivé hier sur l'Erdre. Le bateau à vapeur l'Union n° 5 revenait de Niort ; il était six heures et quart du soir, la nuit était noire, la pluie battante. Le bateau à vapeur avait à l'avant un fanal à verre rouge et le nommé Dixneuf, matelot, en vigie, lorsqu'il était à la pointe du vieux Belle-Île, un petit bateau monté de cinq personnes fut aperçu barrant le passage à l'Union. Le matelot qui était à l'avant prévint aussitôt le patron du vapeur de porter la barre pour éviter, et en même temps il cria aux individus de la barque de s'éloigner ; mais par une fausse manœuvre, au contraire, la femme qui gouvernait vint se mettre en travers de l'Union, et malgré la promptitude du commandement du capitaine de stopper, l'abordage n'en eut pas moins lieu. Les cinq personnes qui montaient la petite embarcation furent précipitées dans la rivière ; deux purent être sauvées par les soins de l'équipage de l'Union, mais toutes les recherches pour sauver les autres furent inutiles. »

« Les malheureux qui montaient le bateau chaviré sont les nommés François Robert et Pierre Maisonneuve (sauvés), Jean Robert, Pierre Potiron et Marie Robert (noyés), tous du village de la Haie, commune de la Chapelle-sur-Erdre. Ils revenaient de Nantes, où ils avaient apporté des marrons et du grain, et s'en retournaient à leur domicile. Après être revenus du trouble où les avait jetés ce cruel événement, François Robert et Pierre Maisonneuve ont voulu se rendre chez eux sans même changer de vêtements. Marie Robert était mère de quatre enfants et enceinte du cinquième ; c'est son père et son cousin-germain qui ont péri avec elle. »

« Ce matin l'entreprise de l'Union de l'Erdre, que tous les voyageurs s'accordent à décharger de toute responsabilité dans ce sinistre,

s'est occupée de remettre à flot l'embarcation naufragée et de faire rechercher les cadavres des trois victimes. »

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Le courrier de Barcelonne n'était pas arrivé à Madrid à la date du 31 octobre ; on suppose qu'il a dû être arrêté en deçà d'Igualada.

IGUALADA, 28 octobre. — Le général Oribe continue à poursuivre Cabrera en Aragon avec une division de 2,300 hommes d'infanterie et 250 cavaliers. Le 25 il passa la nuit à Baraguer ; depuis on a appris qu'il avait passé à Tamarite.

Les courriers sont journellement harcelés par les factieux ; celui arrivé hier à Igualada fut arrêté trois fois, depuis Mollerusa jusqu'à Cervera, par trois partis différents. Si les factieux ne remettaient la correspondance particulière, il est des jours où nous ne saurions absolument rien, et les affaires se trouveraient entièrement paralysées.

Hier, à dix heures du soir, les carlistes ont fusillé aux portes de la ville un jeune homme qui était, dit-on, porteur de dépêches du commandant-général.

— On écrit des frontières de l'Aragon :

« Toutes les personnes qui arrivent de l'Aragon confirment l'importance du mouvement qui vient d'avoir lieu, et la joie, l'enthousiasme qu'éprouvent les Aragonais de voir enfin se lever l'aurore du jour qui leur promet de mettre un terme à l'oppression qui les accable. »

« On s'accorde à dire aussi que l'esprit de la troupe n'est rien moins que favorable au gouvernement réactionnaire de Christine. »

« Le lieutenant-colonel Casanova s'est joint, le 2 octobre, au mouvement avec un cadre d'officiers. »

SUISSE.

LUGANO, 31 octobre. — Depuis que l'insurrection avait éclaté dans la Valteline et le val Intelvi, on remarquait une agitation particulière parmi les réfugiés italiens dans le Tessin. Malgré toute la surveillance exercée par les représentants fédéraux et les troupes pour empêcher que ces réfugiés entreprissent quelque chose qui pût compromettre la Suisse, il était cependant impossible, vu l'extension des frontières, de contrecarrer tout ce que projetaient ces réfugiés, comparativement plus nombreux que les troupes.

Les réfugiés militaires internés à Bellinzzone et à Locarno ont trouvé moyen, dimanche passé, de quitter par petits détachements les localités qui leur avaient été assignées. Au col du Jorio, passage qu'en raison des difficultés du terrain, on aurait cru infranchissable, environ 250 réfugiés ont franchi la frontière de nuit et en évitant les postes fédéraux.

Hier, il s'est passé sur l'un des bateaux à vapeur du lac Majeur un événement très grave. Un certain nombre de ces réfugiés s'étaient rendus sur le bateau à vapeur de Locarno de Magadino à Ascona. Ils ne portaient point d'armes, et on ne les avait pas fouillés. Lorsque le bateau se trouva dans le voisinage des îles de Pancrace, près de Brissago, ces réfugiés sortirent de leurs poches des pistolets et des poignards, se jetèrent sur le capitaine et le matelot au gouvernail, les forçant à remettre la conduite du bateau à un pilote qu'ils avaient amené avec eux. On a obligé les passagers à débarquer. Depuis la rive piémontaise, des batelets ont amené des armes aux réfugiés, qui sont maintenant les maîtres du bateau.

31 octobre, sept heures du soir. — Les Autrichiens sont entrés aujourd'hui dans le val Intelvi. Une grande partie des habitants s'est réfugiée dans le Tessin avec femmes, enfants, bétail, etc.

BOURSE DE LYON DU 10 NOVEMBRE 1848.

CHEMINS DE FER.

	compt.	576 25 liq.		compt.	576 25 liq.
Orléans	..	..	Reims 5 0/0	..	63 25
Rouen	..	..	Mines de la Loire	..	225
Marseille	..	..	Banques	..	..
Vierzon	..	..	Fonderies de l'Ardenne	..	..
Nord	..	..	de Besseges	..	..
Lyon	..	..	Oblig. de la Loire	..	..

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

TABLETTES LAROQUE, le plus efficace des Pectoraux, contre les rhumes, toux, catarrhes, irritations nerveuses et maladies de poitrine. — Boîtes, 1 f. 25 c., pharmacie Laroque, rue Saint-Polycarpe, à Lyon et dans chaque ville. — **SIROP PECTORAL**, 1 f. 50 c. la bouteille.

LYON. — Imprimerie de BOURSY, grande rue Mercière, n° 66.

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n° 31.

VENTE par licitation, avec concours d'étrangers, pardevant le tribunal civil de Lyon, d'une **bonne maison de campagne** avec un jardin clos de murs de la contenance approximative de 75 ares, située sur la commune de Villeurbanne, place de la Cité-Napoléon, dépendant de la succession du sieur Bernard Drevet, qui tenait un établissement de bains à la Guillotière.

L'adjudication aura lieu le samedi dix-huit novembre 1848.

Cette maison, nouvellement construite, a quatre façades, dont deux principales au nord et au midi, caves, rez-de-chaussée, premier étage et grenier au-dessus ; jardin clos de murs, en dehors desquels il y a, au profit de la propriété, une invétition de cinquante centimètres bien complantés et d'un beau produit.

Mise à prix : douze mille francs ; ci... 12,000 f. S'adresser, pour les renseignements, à M^e Brun, avoué, et pour prendre communication du cahier des charges, au greffe du tribunal civil, où il est déposé.

Pour extrait : Signé BRUN. (2747)

Etude de M^e Pichot, huissier à la Guillotière.

VENTE JUDICIAIRE. Le lundi treize novembre 1848, à midi, sur le marché de la place Napoléon, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères de tables, buffet, horloge, garde-robe, chaises, batterie de cuisine, char de côté, deux tombereaux. Au comptant. (4421)

MACHINE. A vendre, une Machine et chaudière à vapeur de la force de six chevaux.

S'adresser à M. Fournel, fondeur, rue de Jusu, n° 8, à Lyon. (123)

DÉPOT D'EXEMPLAIRES DE CHAQUE NUMÉRO DU

CENSEUR

Chez MM. DUPERRÉ, libraire, rue de la République, n° 9 ; — BALLE, libraire, même rue, n° 2 ; — LAFORÊT, papetier, place de la Fromagerie, n° 5, allée des Images ; — M^{me} veuve LEROY, débitante de tabac, rue Romarin, n° 11 ; — M^{me} JACQUY, marchande de papeterie, quai de la Révolution, maison de l'Hôtel de l'Europe ; — POCHON, marchand papetier, rue Basse-Grenette, n° 14 ; — VEISSIER, papetier, rue du Commerce, n° 12 ; — TOURNÈS, marchand quincaillier, petit passage de l'Argue ; — FÉLIX QUINET, marchand papetier, cours de Broches, n° 12, à la Guillotière ; — POTALIER, papetier, cours Morand, n° 1, aux Brotteaux ; — CHARCOUCHET, libraire, Grande-Rue, n° 15, à Vaise.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

DES CAUSES LOCALES QUI NUISENT A LA FABRIQUE DE LYON, DES MOYENS DE LES FAIRE CESSER OU DU MOINS D'EN ATTÉNUER LES EFFETS.

PAR M. KAUFFMANN.

Mémoire couronné par l'Académie de Lyon. — Prix : 2 francs, au bureau du Censeur.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7 ; à Toulon, rue Bonaparte, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

COPAHINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Callard, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi que les premiers méd. de Paris n'employaient-ils plus que lui. Son il guérit en 4 jours les écoulements sans douleurs, coliques et maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., sans le médicament le moins cher DÉPOT : JOZEAU, ph., r. Montmartre, 166, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux ; André, place des Célestins ; Lardet, place de la Préfecture ; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10 ; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 31. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie ; Perrier, place de l'Hôtel de-Ville ; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier ; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

VENTE AUX ENCHÈRES, après décès, d'un mobilier, billier, linge, trousseau d'homme et argenterie, mardi 14 novembre 1848, à dix heures, rue de la Concorde, n° 51, lesquels consistent en meubles meublants, linge de table et de corps, quarante-deux couverts, douze à café, un porte-huilière, sucrier, chandelier, bout de table, cafetière, timbales, plats, couteau à poisson, le tout du poids de 11,975 grammes.

Il sera perçu cinq pour cent en sus. (3587)

A LOUER, faubourg de Bresse, ancienne filature, salle Gayet, **Vastes Locaux** propres à des entrepôts, ateliers de teinture, filatures, etc.

S'adresser rue de l'Hôpital, n° 39, au 3^e. (107)

HOTEL. A vendre pour cause de maladie, Hôtel de l'Hirondelle, réparé à neuf, en face des bateaux à vapeur de la Saône, quai Puits-du-Sel, n° 125.

S'adresser pour traiter au maître d'hôtel. (100)

AVIS. M. NICOLAS DREVET fait savoir au public blic qu'il est arrivé à Villefranche le 6 courant avec un troupeau de **quarante vaches suisses** du canton de Schwytz. (122)

CRAINS DE SANTE

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût ; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13 ; Turin, à Tarare ; Couturier, à Saint-Etienne ; Ayot, à Villefranche ; Morel, à Mâcon ; Trouillet, à Vienne ; Delaage, à Voiron ; Plana, à Grenoble. (8067)